

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 14064-2:2012

Gaz à effet de serre - Partie 2: Spécifications et lignes directrices, au niveau des projets, pour la quantification, la surveillance et la

Greenhouse gases - Part 2: Specification
with guidance at the project level for
quantification, monitoring and reporting
of greenhouse gas emission reductions or

Treibhausgase - Teil 2: Spezifikation mit
Anleitung zur quantitativen Bestimmung,
Überwachung und Berichterstattung von
Reduktionen der

02/2012



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 14064-2:2012 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 14064-2:2012.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 13.020.40

Version Française

Gaz à effet de serre - Partie 2: Spécifications et lignes directrices, au niveau des projets, pour la quantification, la surveillance et la déclaration des réductions d'émissions ou d'accroissements de suppressions des gaz à effet de serre (ISO 14064-2:2006)

Treibhausgase - Teil 2: Spezifikation mit Anleitung zur quantitativen Bestimmung, Überwachung und Berichterstattung von Reduktionen der Treibhausgasemissionen oder Steigerungen des Entzugs von Treibhausgasen auf Projektebene (ISO 14064-2:2006)

Greenhouse gases - Part 2: Specification with guidance at the project level for quantification, monitoring and reporting of greenhouse gas emission reductions or removal enhancements (ISO 14064-2:2006)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 5 février 2012.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos.....	3
-------------------	---

Avant-propos

Le texte de l'ISO 14064-2:2006 a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 207 "Management environnemental" de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) et a été repris comme EN ISO 14064-2:2012 par CCMC.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en août 2012, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en août 2012.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 14064-2:2006 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 14064-2:2012 sans aucune modification.

Première édition
2006-03-01

Gaz à effet de serre —

Partie 2:

**Spécifications et lignes directrices, au
niveau des projets, pour la quantification,
la surveillance et la déclaration des
réductions d'émissions ou
d'accroissements de suppressions des
gaz à effet de serre**

Greenhouse gases —

*Part 2: Specification with guidance at the project level for quantification,
monitoring and reporting of greenhouse gas emission reductions or
removal enhancements*



Numéro de référence
ISO 14064-2:2006(F)

© ISO 2006

PDF — Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

© ISO 2006

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

	Page
1 Domaine d'application	1
2 Termes et définitions	1
3 Principes	5
3.1 Généralités	5
3.2 Pertinence	5
3.3 Complétude	5
3.4 Cohérence	5
3.5 Exactitude	5
3.6 Transparence	5
3.7 Prudence	6
4 Présentation des projets GES	6
5 Exigences pour des projets GES	7
5.1 Exigences générales	7
5.2 Description du projet	8
5.3 Identification des sources, puits et réservoirs de GES pour le projet	10
5.4 Détermination du scénario de référence	10
5.5 Identification des sources, puits et réservoirs de GES pour le scénario de référence	11
5.6 Sélection des sources, puits et réservoirs de GES pertinents pour la surveillance ou l'estimation des émissions et des suppressions de GES	11
5.7 Quantification des émissions et/ou suppressions de GES	11
5.8 Quantification des réductions d'émissions et des accroissements de suppressions de GES ..	12
5.9 Gestion de la qualité des données	12
5.10 Surveillance du projet GES	12
5.11 Documentation du projet GES	13
5.12 Validation et/ou vérification du projet GES	13
5.13 Rédaction d'un rapport portant sur le projet GES	13
Annexe A (informative) Lignes directrices pour l'utilisation de la présente partie de l'ISO 14064	15
Annexe B (informative) Potentiels de réchauffement de la planète des gaz à effet de serre	29
Bibliographie	30